Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· ***Identificateur de produit***

· Nom du produit: ***INDAL MTA***

· Code du produit: *INDAL 2388*

· Numéro d'enregistrement *Voir Chapitre 3*

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation *Produit de nettoyage des surfaces en agro-alimentaire*

· ***Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité***

· Producteur/fournisseur: *Société INDAL SA*

· Service chargé des renseignements: *Société INDAL SA*
Route de criquiers
60220 FORMERIE
Tel: 03 44 46 16 08
Fax: 03 44 46 89 25
contact.doc@indal.fr

· Numéro d'appel d'urgence: *ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59*
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

2 Identification des dangers

· ***Classification de la substance ou du mélange***

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

· ***Éléments d'étiquetage***

· Marquage selon les directives CEE:

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

· Phrases R: *36 Irritant pour les yeux.*

· Phrases S: *23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.*
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· ***Autres dangers***

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: *Information non disponible*

· vPvB: *Information non disponible*

3 Composition/informations sur les composants

· ***Caractérisation chimique: Mélanges***

· Composants dangereux:

CAS: 64-02-8 *EINECS: 200-573-9* *Numéro index: 607-428-00-2* *RTECS: AH 5075000*	*éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium* *Xn R22; Xi R41* *Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302*	*<5%*
CAS: 68515-73-1 *NLP: 500-220-1*	*Alkyl(C8-C10)poly glucoside* *Xi R41* *Eye Dam. 1, H318*	*< 3%*
CAS: 85408-49-7 *EINECS: 287-011-6*	*Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides* *Xi R38-41; N R50* *Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315*	*< 3%*
CAS: 497-19-8 *EINECS: 207-838-8* *Numéro index: 011-005-00-2*	*carbonate de sodium* *Xi R36* *Eye Irrit. 2, H319*	*< 3%*
CAS: 139734-65-9	*N-Alkyl Aminopropyl Glycine* *C R34; Xn R22; N R50* *Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302*	*<1%*

· Composants non dangereux: *Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.*
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

Nom du produit: **INDAL MTA**

(suite de la page 1)

professionnelle.

· SVHC *néant*

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, désinfectants	*< 5%*
EDTA et sels	

· Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

* 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· Remarques générales: *Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.*
LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: *Laver immédiatement à l'eau.*
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: *Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste*

· Après ingestion: *Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.*
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
Rincer la bouche à l'eau

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires *Pas de traitement spécifique requis.*

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Monoxyde de carbone (CO)*
Dioxyde de carbone
Le produit génère de la mousse à l'arrosage

· **Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications** *Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Porter un appareil de protection respiratoire.*
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).*
Assurer une aération suffisante.
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

· **Référence à d'autres sections** *Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions: *Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

Nom du produit: **INDAL MTA**

(suite de la page 2)

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Ne conserver que dans le fût d'origine.*
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Matériaux recommandés: acier inoxydable, plastiques (PE, PP, PVC)
Matériaux interdits: n.c
· Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*
· Autres indications sur les conditions de stockage: *Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*
· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

*

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** *Sans autre indication, voir point 7.*

· **Paramètres de contrôle**
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*

· DNEL

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside

DNEL	(CONSOMMATEURS) (systémique) Cutané - Long terme: 357000 mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme: 124 mg/m3 Orale - Long terme: 35.7 mg/kg bw/jour (TRAVAILLEURS) (systémique) Cutané - Long terme: 595000 mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme: 420 mg/m3

· PNEC

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside

PNEC	(-) Eau douce: 0.1 mg/l Marin: 0.01 mg/l Sédiment eau douce: 0.487 mg/kg Sédiment eau de mer: 0.048 mg/kg

· Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

· **Contrôles de l'exposition**
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respiratoire: *Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.*
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
· Protection des mains:

Gants de protection

Norme EN 374
Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
Changer regulièrement les gants.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· Matériau des gants *Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*
· Temps de pénétration du matériau des gants *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

Nom du produit: **INDAL MTA**

(suite de la page 3)

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· Indications générales.
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Faible, caractéristique
· Seuil olfactif:	Information non disponible
· valeur du pH à 20℃:	10,8
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100℃
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20℃:	1,04 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· **Autres informations**	Produit moussant

* 10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**
· Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **Conditions à éviter** Températures inférieures à: 0℃
· **Matières incompatibles:** Acides forts
· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* 11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (RAT)
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (RAT) (OCDE 423)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (RAT) (OCDE 401)
85408-49-7 Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides		
Oral	LD50	846 à 3873 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (RAT)
497-19-8 carbonate de sodium		
Oral	LD50	4000 mg/kg (rat)

· Par inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.

· **Effet primaire d'irritation:**
· des yeux: Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:**
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'effet sensibilisant connu.

* 12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· Toxicité aquatique:

64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	
CE50 (ecologique)	>100 mg/l (DAPHNIES) (48h)
LC50 (ecologique)	>500 mg/l (POISSONS) (96h) Leuciscus idus
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
CE50 (ecologique)	>100 mg/l (DAPHNIES) (OCDE 202)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

Nom du produit: **INDAL MTA**

(suite de la page 4)

LC50 (ecologique)	100-126 mg/l (POISSONS) (OCDE 203)
85408-49-7 Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides	
CE50 (ecologique)	0,5-10,8 mg/l (DAPHNIES) (48h)
LC50 (ecologique)	13 mg/l (POISSONS) (96h)

· **Persistance et dégradabilité**

64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	
Biodegradabilité	(-) Difficilement éliminé dans les stations d'épuration.
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
Biodegradabilité	100 % (-) (OCDE 301E) Facilement biodégradable

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· Potentiel de bioaccumulation

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
Log Pow	<1,77 (-)
85408-49-7 Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides	
Log Pow	<2,7 (-) Faiblement bioaccumulable

· Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· Valeur DCO: Information non disponible

· Valeur DBO5: Information non disponible

· Indications générales: Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· PBT: Information non disponible

· vPvB: Information non disponible

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· **Emballages non nettoyés:**

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **Nom d'expédition des Nations unies**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· **Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

*

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Marquage selon les directives CEE: voir chapitre 2

· Identification particulière de certaines préparations: Le produit ne fait pas l'objet d'une autorisation (Titre VII) ou d'une restriction (Titre VIII) sous le règlement REACH.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02/11/2012 Numéro de version 2 Révision: 02/11/2012

Nom du produit: **INDAL MTA**

(suite de la page 5)

· Classification selon la directive 75/324/CEE: *Non concerné*

· Indications sur les restrictions de travail: *Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)*

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 *Néant*

· **Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Pour la France, en cas d'intoxication,appelez le Centre Antipoison(de préférence de votre région)ou le SAMU (15)
Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80
Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11
Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36
Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22
Strasbourg:03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE. *Désinfectant.*
Le produit est homologué par le ministère de l'agriculture et de la pêche sous le n°9800315.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente